

Programme d'auto-inspection des petits bateaux de pêche

Nicholas Gamache
Transports Canada / Sécurité maritime
Région du Québec – SGDDI # 5584996



Programme d'auto-inspection

1. Objectifs du programme
2. Procédures du programme
3. Statistiques depuis 2006
4. Campagne d'audits de 2009



Objectifs du programme

1. Favoriser le développement d'une culture de sécurité chez les marins pêcheurs
2. Maximiser l'utilisation des ressources de TCSM* en permettant de réaliser des inspections ciblées selon l'évaluation du risque
3. Améliorer le suivi et la surveillance de la conformité des navires de pêche
4. Encourager les pêcheurs à réaliser une bonne vérification de leur bâtiment et de leur équipement de sécurité au début de chaque saison

* Transports Canada - Sécurité maritime

3



Procédures du programme

Étape 1 (Inspection par TCSM)

- TCSM effectue la 1ère inspection du bâtiment afin de vérifier la conformité
- TCSM délivre un avis d'inspection si le navire est trouvé conforme
- TCSM inscrit le bâtiment au programme d'auto-inspection

4

Procédures du programme

Étape 2 (Auto-inspection)

- TCSM fait parvenir au début de chaque saison de pêche une trousse d'auto-inspection au propriétaire du bâtiment
- Le propriétaire ou l'opérateur effectue la vérification de son navire, de ses équipements et de ses documents, et il complète le formulaire de vérification
- Le propriétaire ou l'opérateur fait parvenir à TCSM le formulaire de vérification

Procédures du programme

Étape 3 (Suivi)

- TCSM analyse le formulaire de vérification
- Si le formulaire est complet, TCSM fait parvenir au propriétaire une vignette d'inspection pour l'année en cours
- Si le formulaire est incomplet, TCSM communique avec le propriétaire ou effectue une visite du bâtiment





Procédures du programme

Étape 4 (Surveillance)

- TCSM réalise des visites de contrôle de façon inopinée sur certains bâtiments qui participent au programme d'auto-inspection.
- La fréquence de ces visites varie selon l'évaluation des risques auxquels le bâtiment est exposé et selon la rigueur qui est démontrée dans le processus par le propriétaire.

Exemple :

Un navire de construction récente qui effectue une pêche côtière seulement pendant les mois d'été (homard) sera visité moins souvent qu'un pétonclier en bois qui opère à l'automne.

7



Statistiques depuis 2006

	2003 (pilote)			2006			2007			2008			2009			MOYENNE*
	Reçus	Envoyés	%	Reçus	Envoyés	%	Reçus	Envoyés	%	Reçus	Envoyés	%	Reçus	Envoyés	%	
Secteur de Gaspé (Gascons/L'Anse-à-Valleau)	3	6	50%	16	43	37%	25	73	34%	28	65	43%	39	69	57%	43%
Secteur de Rimouski (Cacouna/Carleton)	0	3	0%	11	31	35%	21	65	32%	33	67	49%	23	68	34%	38%
Secteur des îles-de-la-Madeleine	8	11	73%	25	75	33%	56	155	36%	79	157	50%	114	193	59%	45%
TOTAL	11	20	55%	52	149	35%	102	293	35%	140	289	48%	176	330	53%	43%